

B T K S . A .

Z.I. de Metzange - B.P. 40228 - 57100 THIONVILLE
Notice descriptive des véhicules BTK
type S3302V

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : BTK S. A.
Siège social : Z.I. de Metzange - BP 40228
57100 THIONVILLE
Usines : Kaiser S.A. - Z.I. Route de SORBEY
BP9 - 54261 LONGUYON Cedex
Titan International - Z.I. de Torcy B.P. 19
71210 MONTCHANIN
- 0.3 Marques : ROBUSTE KAISER et TITAN
0.4 Désignation commerciale : S3302V
0.5 Catégorie internationale : O4
0.6 Genre : Semi-remorque routière (S.R.E.M.)
0.7 Type : S3302V
Variantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ; C ou N
Versions : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ; M ou P ; N ou L ;
F ou V ; R1, R2 ; 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18,
19 ou 20
- 0.7.1 Décodage des T V V
Type :
S = Semi-remorque
330 = poids techniquement admissible kg / 100
2 = nombre d'essieux
V = code du frein

Variantes : 1^{er} composant 1 à 9 = PTAC (voir 2.5)
2^{ème} composant C ou N = type de carrossage
(voir 8.1)

Versions :

- 1^{er} composant 1 à 9 = monte en pneumatiques (voir 1.2)
2^{ème} composant = suspension
M : mécanique
P : pneumatique
3^{ème} composant = empattement (voir 2.8)
N : empattement court ou moyen
L : empattement long
4^{ème} composant V = direction
F : 2 essieux fixes
V : essieu n° 2 auto-suiveur
5^{ème} composant = essieu relevable
R1 : essieu n° 1 relevable
R2 : essieu n° 2 relevable
6^{ème} composant 10 à 20 = type d'anti-encastrement arrière
(voir 8.10.2)

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux, roues montées en simple ou en jumelé.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :
Vitesse d'utilisation égale ou supérieure à 100 km/h (J).
Rayon de roulement dynamique compris entre 0,509 m et
0,558 m.

VERSIONS	Pneumatiques dimensions (ou équivalents)	Montage S = simple J = jumelé	Capacité de charge sur le train roulant (kg)
1	445/65 R22.5 (169 K)	S	21 000
2	315/80 R 22.5 (150 L)	J	
3	11 R 22.5 (145 K)	J	
4	12 R 22.5 (148 K)	J	
5	13 R 22.5 150 K)	J	

6	425/65 R 22.5 (165 K)	S	20 600
7	13 R 22.5 (154 K)	S	15 000
8	315/80 R 22.5 (156 L)	S	16 000
9	385/65 R22.5 (160 J)	S	18 000

La notion d'équivalence s'apprécie à partir des critères suivants :

Rayon dynamique égal, charge maximale supérieure ou égale et vitesse autorisée supérieure ou égale.

1.3 Constitution du châssis :

Châssis à longerons métalliques en construction soudée, entretoisés par des traverses.

1.3.1 Dispositif d'attelage : pivot homologué et normalisé de la marque Jost, type KZ 10, conforme à la directive 94/20 CEE.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) : Voir tableau ci-dessous

2.4 Masse en charge techniquement admissible (MMTA) : Voir tableau ci-dessous

2.5 Charges maximales admissibles sur les essieux (*)

	Variantes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2.1	PTAC	23 000	24 000	25 000	26 000	27 000	28 000	30 000	32 000	33 000
2.4	MMTA	33 000								
2.5.1	sur essieu 1	7 300	7 500	8 000	8 500	8 600	8 900	9 500	10 500	10 500
2.5.2	sur essieu 2	7 300	7 500	8 000	8 500	8 600	8 900	9 500	10 500	10 500
2.5.3	sur pivot	9 200	9 600	10 000	10 400	10 800	11 200	12 000	13 000	13 000

2.7 Voie arrière : de 1,925 à 2,380

2.8 Empattement

2.8.1 Distance entre le pivot d'attelage et l'axe du train roulant :

versions	Empattement (m) (*)
F	4,500 à 8,135
R1	4,500 à 7,285
R2	4,500 à 8,135
V	4,500 à 8,735

L	8,135 à 9,000
---	---------------

Version L : Le véhicule ne peut circuler que sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R433.1 du Code de la Route, TE EXCLUSIF R322-2.

2.8.2 Empattement du tandem :

de 1,360 à 1,800 (*)

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ce poids peut varier en fonction des différentes versions et des carrosseries) :

2.9.0 Total : de 3 000 à 8 000 (*)

2.9.1 Sur l'essieu 1 : de 1 250 à 3 000 (*)

2.9.2 Sur l'essieu 2 : de 1 250 à 3 000 (*)

2.9.3 Sur le pivot d'attelage : de 500 à 2 000 (*)

2.10 Porte-à-faux avant : de 0,500 à 2,040 (*)

2.11 Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe du train roulant) : de 1,350 à 3,900 (*)

1.12 Longueur hors-tout : de 6,350 à 14,040 en version Code et jusqu'à 14,940 en TE exclusif R322.2.

Code	Ind.	Mise à jour
D01004539	A	16/03/06